



Objet : **Compte rendu des réunions de GéoPicardie sur les référentiels de voies, d'adresses et RTGE**

Lieu de la réunion : Conseil régional de Picardie à Amiens

Date de la réunion : 26/11/2014

Date du document : 16/12/2014

1 Participants

Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée	M. Philippe Cotrebil (Géomaticien)
Agglomération de la Région de Compiègne	M. Florent Vanhoutte (Responsable SIG)
Amiens Métropole	Mme Marie-Line Coudun (Responsable du service Données Cartographiques)
	M. Olivier Dubosquet (Responsable Alignement-Classement - gestionnaire de la base Voies)
	Mme Stéphanie Debeaumont (Géomaticienne)
	M. Christian Legrand (Administrateur de données SIG)
CCI Amiens – Picardie	M. Renaud Vanden Bogaerde (SIG)
Communauté d'agglomération Creilloise	Mme. Karine Mention (Responsable SIG)
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	M. Alexandre Castaing (responsable SIG)
Conseil général de l'Oise :	Mme Magali Chesne (Responsable SIG)
Conseil général de la Somme :	M. Vincent Fabry (Administrateur SIG et Coordonnateur du projet de numérisation du cadastre)
Conseil régional de Picardie :	M. Cédric Ansard (Responsable SIG)
	M. Benjamin Chartier (Animateur / Administrateur de GéoPicardie)
NDES pour le SIEP du Santerre	M. Emmanuel Lesbazeilles (Technicien SIG)
SDIS 60	Cdt Serge Lalouette (Responsable du Service Prévision)
	M. Mathieu Bruandet (SIG)
SDIS 80	M. Anthony Lion (SIG)
	M. Jimmy Crevisier (Cartographe)

2 Remarque liminaire

Le compte rendu est volontairement succinct étant donné que l'essentiel des points évoqués sont présents dans le support de présentation annexé (Adresse_RTGE_GéoPicardie_20141126.pdf). Certains éléments mentionnés par les participants à la réunion ont été directement intégrés dans le support de présentation en séance.

3 Ordre du jour

- **Matin : Les référentiels de voies et d'adresses** : point animé par Benjamin Chartier (Animateur et Administrateur de GéoPicardie) ;
- **Après-midi : Le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) socle du RTGE (Référentiel Très Grande Échelle)**. Ce point a été animé par Florent Vanhoutte (responsable SIG de l'Agglomération de la Région de Compiègne – il suit les travaux du CNIG sur ce sujet).

4 Référentiels de voies et d'adresses

En termes d'adresses, aucun référentiel partagé par les partenaires de GéoPicardie ne permet d'avoir une couverture fiable sur l'ensemble du territoire picard. Certains acteurs de GéoPicardie constituent, mettent à jour voire, s'apprêtent à constituer une base de données sur les voies et adresses sur leur territoire. L'effort de constitution et de maintien en cohérence par rapport au terrain est considérable et il conviendrait de trouver une solution mutualisée pour éviter des efforts redondants.

Deux projets d'échelle nationale émergent actuellement :

- La BAN (Base Adresse Nationale) dont le pilotage est assuré par l'IGN ;
- LA BANO (Base Adresse Nationale Ouverte) réalisée par des contributeurs d'OpenStreetMap à partir de différentes bases de données ouvertes.

Ces deux bases de données présentent une réelle opportunité d'aboutir à des référentiels d'adresses fiables et complets sur le territoire national.

Un récent accord entre les principaux acteurs nationaux de l'adresse devrait permettre d'aboutir à un référentiel unique sur le territoire national (cf. <http://www.etalab.gouv.fr/acteurs-publics-et-societe-civile-sassocient-pour-la-constitution-dune-base-adresse-nationale-ban-collaborative>). L'implication de la communauté d'OpenStreetMap permettrait également de repartager les données de ce référentiel de manière gratuite. En effet, deux licences seraient disponibles pour cette base de données : l'une serait payante et n'autoriserait pas le repartage alors que la seconde serait gratuite et permettrait le repartage.

Les clauses de ces licences ne sont pas encore connues. On peut raisonnablement penser que :

- la licence gratuite soit une licence OdBL (celle utilisée par OpenStreetMap). Cette licence est contraignante dans le sens que les utilisateurs qui la mettraient à jour ou y intégreraient d'autres données devraient repartager ces modifications. Concrètement, cette licence empêcherait une collectivité de fournir des mises à jour de la base adresse à des opérateurs tels que Google, Bing et compagnie ;
- seules les adresses de la version payante seraient « certifiées » (le projet de la BAN prévoyait que les communes assurent le contrôle qualité de leurs adresses).

Il existe donc principalement 2 solutions si l'on veut être en mesure de redistribuer librement son référentiel adresse :

- constituer son propre référentiel sur son territoire
- militer pour que la licence de la BAN gratuite soit du type Licence Ouverte plutôt qu'OdBL.

Les premiers résultats de la BAN seront disponibles dans le courant 2015.

5 Plan de corps de rue simplifié

La commission Données du CNIG travaille avec la COVADIS à l'élaboration d'un standard intitulé PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) qui pourrait le socle d'un Référentiel Très Grande Échelle (RTGE). Il s'agit donc d'un type de données qui pourrait répondre aux exigences de précision de la nouvelle réglementation sur les DT et DICT.

L'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée a publié récemment un numéro de info'Vallée sur ce sujet : cf. http://www.oiselavallee.eu/wordpress/wp-content/uploads/Etude/2014_info_33.pdf.

Le contenu du PCRS est très bien décrit dans le support de présentation en annexe du présent compte rendu. Il est toutefois utile de préciser les éléments suivants :

- Les objets présents dans le PCRS portent un attribut indiquant si l'objet en question peut être utilisé pour localiser un élément d'un réseau (cet attribut indique si sa localisation est suffisamment précise pour servir de référentiel de localisation aux éléments du réseau) ;
- Les travaux du CNIG et de la COVADIS ne sont pas suffisamment avancés pour faire l'objet d'un appel à commentaires public. Cet appel ne devrait pas être réalisé avant janvier 2015.

Il pourrait être utile de poursuivre les discussions sur le RTGE et le PCRS au sein de GéoPicardie. Ce sujet pourrait faire l'objet d'un groupe thématique dont les actions pourraient être :

- Dresser un état des lieux des données mobilisables dans le cadre du RTGE et du PCRS ;
- Dresser un inventaire des opérateurs de réseaux sur notre territoire ;
- Évaluer les coûts et les techniques de production de tels référentiels ;
- Faire part de nos réflexions au niveau national.

--